

Public visé : toute personne souhaitant devenir agent de sûreté aéroportuaire

Pré-requis :

- Autorisation préalable délivré par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle
- Maîtrise correcte de la langue française (niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues)
- Nationalité française ou européenne
- Promesse d'embauche

Objectifs de la formation :

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à un stagiaire pour obtenir son aptitude professionnelle d'agent de sûreté aéroportuaire.

Nombre d'heures de formation : 158H Nombre de jours prévus : 21 jours

a) Partie sécurité : 41h (dont SST 14h)

b) Partie sûreté aéroportuaire : 109h15 (Typologie T2)

- Théorie et pratique (59h30), théorie équipements (12h) : **71h15**
- Imagerie et pratique : **38h** (sur simulateur)

c) Evaluations, certification et examen Jury (dont préparation aux examens) : 7h45

PROGRAMME DETAILLE

A- Socle commun - Activités de sécurité (41h)

Module juridique (16h)

Environnement juridique de la sécurité privée

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et de ses décrets d'application (**5h**)
- Connaître les dispositions utiles du code pénal (**3h**)
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale (**2h**)
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques (**2h**)
- Respecter la déontologie professionnelle (**4h**)

Module stratégique (25h)

- Gestion des premiers secours - SST (**14h**)
- Gestion des risques et des situations conflictuelles (**5h**)
- Transmission des consignes et informations (**6h**)

B- Sûreté aéroportuaire (109h15)

- 11.2.2 : formation de base
- 11.2.3.1 : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles
 - Compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
 - Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
 - Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés transportés,
- 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier, et
 - Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
 - Connaissance des prescriptions légales applicables
 - Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
 - Connaissance des techniques de fouille manuelle
- 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et matériel transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport,
 - Connaissance des prescriptions légales applicables
 - Aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés
 - Aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté
 - Connaissance des exigences applicables au transport
- 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
 - Connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
 - Connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
 - Connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
 - Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles

C- Validation de la formation (7h45)

- 1/ Test de français écrit et oral préalable à l'obtention du CQP (**1h**)
- 2/ Evaluations partie sûreté aéroportuaire : QCM + imagerie (**1h**)
- 3/ Evaluation partie socle commun par un Jury paritaire (**1h45 avec préparation**)
- 4/ Certification centre accrédité ENAC : QCM + imagerie (**4h avec préparation**)

- **Domaines évalués** (Règlement UE) : 11.2.2, 11.2.3.1, 11.2.3.2, 11.2.3.3 et 11.2.3.5

Coefficients :

- Partie théorique QCM : coef. 1
- Partie reconnaissance d'images : coef. 2